Académie de Rennes

Densification des bureaux de la DSDEN du Morbihan

VANNES (56)

LOT N°01 MENUISERIES INTERIEURES

C.C.T.P.

PHASE : DCE

Maître d'ouvrage :

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

Académie de Rennes
96, Rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
T : 02 23 21 78 38 / 06 16 29 98 10
Mail : christophe.lepine@ac-rennes.fr

Architectes :

msr ARCHITECTURE

MSR ARCHITECTURE
7, Place Maurice Marchais
56000 Vannes
T : 02 57 62 09 17
Mail : contact@msr-architecture.fr

Economistes de la construction :

107eco Economistes de la construction

107 ECO
PA de Kerdroual – Route de Larmor
56270 PLOEMEUR
T : 02 97 37 40 05
Mail : accueil@107eco.fr

Bureau d'études fluides :

BECOME 56 INGÉNIERIE FLUIDES
RGE OPQIBI HQE PARTENAIRE 2025 / 2026

BECOME56
52, Avenue Paul Duplaix
56000 VANNES
T : 02 97 63 68 49
Mail : contact@become56.fr

DCE
OCTOBRE 2026

SOMMAIRE :

LOT N°01 MENUISERIES INTÉRIEURE 3

0 GENERALITES 3
0.1 Consistance des travaux 3
0.1.1 Généralités 3
0.1.2 DTU et normes 3
0.2 Hypothèses techniques de construction 3
0.3 Matériaux et mise en oeuvre 3
0.3.1 Choix des menuiseries et des fermetures 3
0.3.2 Nature et caractéristiques des bois 3
0.3.2.1 Classes de risque 3
0.3.2.2 Traitement 4
0.3.2.3 Ouvrages bois éco-certifiés 4
0.3.2.4 Traitement de préservation du bois 4
0.3.2.5 Traitement de finition du bois 4
0.3.2.6 Emissions en formaldéhyde des dérivés du bois 4
0.3.3 Quincaillerie et éléments de fixation 4
0.3.4 Acier utlisé et protection par galvanisation 5
0.3.5 Joint et calfeutrement 5
0.3.6 Indépendance des ensembles 5
0.3.7 Fixation des ouvrages 5
0.3.8 Vitrage 5
0.3.9 Blocs portes 5
0.3.9.1 Mise en oeuvre de bloc porte 5
0.3.9.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte 6
0.3.10 Protection des ouvrages 6
0.4 Etudes et prestations complémentaires 7
0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur 7

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE 8
1.1 SPS ET ÉTUDES 8
1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets 8
1.2 TRAVAUX 8
1.2.1 Cloisons modulaires 8
1.2.1.1 Cloison modulaire vitrée bord à bord - Ra 44dB (ossature profils aluminium laqué + remplissage parements vitrés faces feuilletés 55/2+66/2) 8
1.2.1.2 Barrière acoustique en pose verticale sur cloison modulaire, compris sujétions liaison avec dalle (ht plénum) 9
1.2.1.3 Bloc-portes (intégrés dans cloison modulaires) 9
1.2.1.4 Film vitrophanie sur les cloisons modulaires et bloc-porte vitré 12
1.2.2 Blocs-portes 12
1.2.2.1 Blocs-portes EI30 - parements stratifiés 15
1.2.2.2 Blocs-portes acoustiques - parements stratifiés 16
1.2.3 Agencement mobilier et équipement divers 17
1.2.3.1 Mobilier 17
1.2.4 Mur mobile 21
1.2.4.1 Mur mobile acoustique compris porte intégrée (finition mélaminé) 21
1.2.4.2 Mur mobile compris porte intégrée (finition mélaminé) 22
1.2.5 Cabines insonorées 23
1.2.5.1 Cabines acoustiques insonorisées 23
1.2.5.2 Film vitrophanie sur les cabines insonorisées 23

LOT N°01 MENUISERIES INTÉRIEURE

0 GENERALITES

0.1 Consistance des travaux

0.1.1 Généralités

Outre les demandes particulières et non exhaustives indiquées ci-dessous, ainsi que les fournitures et les prestations prévues au présent CCTP, L'entrepreneur prévoit, au minimum, au présent article de son offre le coût de la consistance des travaux définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état" , ainsi que tous les travaux de la profession nécessaires au parfait et complet achèvement des installations et travaux.

Les travaux comprennent l'usinage, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage de tous les éléments et accessoires tels que définis, de manière non exhaustive, au présent CCTP.

Pour tous les détails particuliers d'exécution, l'entreprise du présent lot doit prévoir dans sa prestation, tous les ouvrages et pièces nécessaires à leur parfaite réalisation, même s'ils ne sont pas clairement définis au descriptif ou notifiés sur les documents graphiques. En tout état de cause, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'un oubli à ce sujet.

0.1.2 DTU et normes

L'ensemble des DTU, des normes AFNOR (Association Française de Normalisation), de avis techniques et en particulier mais de manière non exhaustive :

- NF P24-802 (DTU 35.1) : Cloisons amovibles et démontables
- NF P23-202 (DTU 36.2) : Travaux de bâtiment - Menuiseries intérieures en bois
- NF P78-201 (DTU 39) : Travaux de vitrerie-miroiterie
- NF P63-201 (DTU 51.1) : Pose des parquets à clouer
- NF P63-204 (DTU 51.11) : Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sols contrecollés à parement bois
- NF P63-202 (DTU 51.2) : Parquets collés
- NF P63-203 (DTU 51.3) : Plancher en bois ou en panneaux dérivés du bois -
- NF P63-205 (DTU 51.4) : Platelage extérieurs en bois

- NF P01-012 : Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier
- NF P23-305 - Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois - Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois
- NF EN 12600 (P 78-223) : Verre dans la construction - Essai au pendule - Méthode d'essai d'impact et classification du verre plat
- NF EN 356 (P 78-204) - Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque manuelle.

0.2 Hypothèses techniques de construction

Les hypothèses techniques générales du projet valables pour chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.3 Matériaux et mise en œuvre

0.3.1 Choix des menuiseries et des fermetures

Les menuiseries sont choisies en conformité avec la norme NF P20-202-3 (DTU 36.5 P3) en vigueur "Mémento de choix des fenêtres en fonction de l'exposition"

Les fermetures disposent d'un classement VEMCROS

0.3.2 Nature et caractéristiques des bois

Sauf précisions contraires portée dans l'article concerné, les bois utilisés doivent avoir les caractéristiques suivantes :

0.3.2.1 Classes de risque

La durabilité des bois employés (NF EN 350-2 et NF EN 351.1) doit être conforme à sa classe d'emploi.

Les différentes classes de risque des bois utilisés sont conforme aux normes NF B 50-100 - NF EN 335 :

- classe 1 : situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est sous abri, entièrement protégé des intempéries et non exposé à l'humidification

- classe 2 : situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est sous abri, entièrement protégé des intempéries mais où une humidité ambiante élévée peut conduire à une humidification occasionnelle mais non persistante.
- classe 3 : situation ou le bois ou le produit à base de bois n'est ni abrité, ni en contact avec le sol, et est soit, continuellement exposé aux intempéries, ou soit à l'abri des intempéries mais soumis à une humidification fréquente.
- classe 4 : situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en contact avec le sol ou de l'eau douce et est ainsi exposé en permanence à l'humification.
- classe 5 : situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en permanence exposé à l'eau salée

0.3.2.2 Traitement

Le traitement est conforme aux normes NF X40-001, NF X40-102 et NF X40-501.

La fiche technique du produit de traitement et le certificat de la centrale sont à communiquer au contrôleur technique.

0.3.2.3 Ouvrages bois éco-certifiés

Les ouvrages en bois utilisés doivent disposés d'un des labels suivants :

- PEFC pour les bois en provenance de pays européens
- FSC pour les bois provenant d'un autre pays

Ces labels garantissent la gestion durable des forêts et une démarche de développement environnemental, social et économique.

0.3.2.4 Traitement de préservation du bois

La durabilité naturelle ou conférée du bois (établie dans les normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) doit être adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335).

En cas de traitement :

- soit le traitement est réalisé par un produit biocide conforme à la directive 98/8/CE;
- soit le traitement n'utilise pas de substance active (avec procédure ATec ou ATEx);
- soit le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent);
- soit le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ (ou équivalent).

0.3.2.5 Traitement de finition du bois

Les traitements de finition sont classés à partir du décret n°2006-623 du 29 mai 2006 applicable à partir du 1er janvier 2007.

En cas de traitements de finition, ces derniers doivent :

- soit respecter le décret n°2006-623 du 29 mai 2006;
- soit respecter les teneurs en COV de la phase II type PS (phase solvant) du décret n°2006-623 du 29 mai 2006;
- soit respecter les teneurs en COV de la phase II type PA (phase aqueuse) du décret n°2006-623 du 29 mai 2006.

0.3.2.6 Emissions en formaldéhyde des dérivés du bois

Les panneaux de contreplaqué doivent être de classe A selon la norme NF EN 1084.

Les panneaux de fibres et les panneaux de particules doivent être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et doivent être testés selon la norme NF EN 120 définissant la teneur en formaldéhyde libre dans le panneau.

0.3.3 Quincaillerie et éléments de fixation

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NFQ exigé) et de type robuste. Ils seront choisis par le Maître d'Oeuvre sur présentation d'échantillons.

La quincaillerie et les éléments de fixation sont conforme à la norme *NF EN 1670 - Quincaillerie pour le Bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai.*

Lorsque des matériaux sont utilisés non revêtus ou lorsque d'autre revêtements non couverts par des normes ISO sont utilisés, la classification est fondée sur la performance à l'essai au brouillard salin conformément à l'ISO 9227.

Résistance à la corrosion demandée :

- *grade (classe) 2 (modéré) pour utilisation en intérieurs avec condensation possible.*

0.3.4 Acier utilisé et protection par galvanisation

Les ouvrages en acier doivent être protégés, contre la corrosion, par galvanisation à chaud de produits finis conformément à la norme NF EN ISO 1461.

La conception et la réalisation des pièces métalliques doivent être en conformité avec la norme NF EN ISO 14713 qui précise les précautions nécessaires pour satisfaire une bonne qualité de galvanisation.

Les aciers destinés à la galvanisation ont des teneurs en silicium et phosphore conformes à la classe 2 de la norme NF A 35-503.

0.3.5 Joint et calfeutrement

Conformément aux documents normatifs, les calfeutrements sont dus par le menuisier responsable de la pose de la menuiserie.

L'entrepreneur en charge du gros-œuvre ou de la structure doit rendre un ouvrage permettant la réalisation de ces calfeutrements.

Il est prévu, dans tous les cas, un joint d'étanchéité entre encadrement de baie et dormant de la menuiserie en veillant à en assurer la continuité et en tenant compte des mouvements entre les menuiseries et la structure.

Le calfeutrement doit, par sa nature même et quels que soient les matériaux mis en œuvre, assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau du joint " structure - menuiserie " sur tout le périmètre de la menuiserie, une attention particulière étant apportée aux raccordements d'angles.

0.3.6 Indépendance des ensembles

Les dispositifs de fixation et maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc...) dus au présent lot sont étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages à la structure.

Un dispositif de désolidarisation évitant toute répercussion sur les menuiseries du travail de la structure (dilatations, températures, flèches, retraits, etc...) est prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier aux joints de dilatation, en sous-face des poutres et des planchers.

Les dispositifs choisis doivent assurer aux menuiseries, leur parfaite tenue et le respect des critères d'étanchéité à l'air et à l'eau exigés.

0.3.7 Fixation des ouvrages

D'une façon générale, les ouvrages sont fixés ou scellés aux ouvrages de structure après réglage définitif par l'entrepreneur du présent lot et sous sa seule responsabilité.

Le mode de fixation retenu et/ou le type de scellement employé est défini par l'entrepreneur avec l'accord des entrepreneurs en charge de ces structures et du contrôleur technique.

Les dispositifs de fixation doivent disposer d'un Cahier des Charges visé par le CSTB.

0.3.8 Vitrage

Les vitrages sont conformes à la norme NF DTU 39 et particulièrement :

- Partie 1-1 : cahier des clauses techniques
- Partie 1-2 :critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- Partie 2 : cahier des clauses spéciales (CCS)
- Partie 3 : mémento calculs des contraintes thermiques
- Partie 4 : mémento calculs des épaisseurs de vitrages
- Partie 5 : mémento sécurité - Référence commerciale des parties 1-1, 1-2, 2, 3, 4 et 5 du DTU 39

La détermination des épaisseurs de vitrage est effectuée en conformité avec la norme NF DTU 39 P4.

Le choix des vitrages de sécurité est effectué en fonction de la nature de la protection à apporter. Ces exigences sont précisées dans le fascicule FD DTU 39 P5.

0.3.9 Blocs portes

0.3.9.1 Mise en œuvre de bloc porte

Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu

- La pose des huisseries de ces blocs-portes est réalisée par l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure.

Pour les autres types de blocs-portes

- **Pour les parois en béton banché**, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge du gros-œuvre qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en œuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.
- **Pour les cloisons sèches**, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et

contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en œuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.

- **Pour les parois en briques de terre cuite**, la fixation des menuiseries est effectuée avec des chevilles agréées par le fabricant de briques et bénéficiant d'un PV; le perçage s'effectue impérativement sans percussion.
- **Pour les parois en carreaux de plâtre**, le présent entrepreneur fourni les pattes à scellement à l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.
- **Pour les autres types de cloisons** : la pose est réalisée par l'entrepreneur titulaire du présent lot.

0.3.9.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte

Disposition de mise en œuvre de porte légère en cloison sèche :

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisserie bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur trois barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Disposition de mise en œuvre de porte lourde en cloison sèche :

Le montant d'ossature situé de part et d'autre de l'huisserie est renforcé soit :

- par un rail emboîté sur toute la hauteur ;
- par boxage de deux montants ;
- par remplacement des montants courants par des montants renforcés (épaisseur 1,5 mm).

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisserie bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur quatre barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Les plaques de plâtre doivent être emboîtées à refus en fond d'huisserie.

Disposition concernant les portes très lourdes :
En raison des fortes sollicitations mécaniques résultant de leur fonctionnement, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons.

L'huisserie doit être fixée sur une ossature support spécifique hors lot cloison, cette ossature pouvant être ou non incorporée dans la cloison.

0.3.10 Protection des ouvrages

Jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol et de détournement.

De même, l'entrepreneur doit protéger ses ouvrages contre les risques de détérioration. De plus, pendant l'exécution de ses propres travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entrepreneurs. Il est responsable des conséquences pouvant résulter des infractions à ces obligations.

L'Entrepreneur doit assurer également la vérification d'aspect, la bonne tenue des ensembles et le bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc...).

Toutes les menuiseries doivent être protégées par un film pelable ou tout autre dispositif pour éviter leur détérioration pendant la durée des travaux. La protection sera enlevée avant la réception des travaux par l'entrepreneur adjudicataire du présent lot (protection provisoire).

0.4 Etudes et prestations complémentaires

Les études et prestations complémentaires dues par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur

Les documents à remettre par chaque entrepreneur sont précisés dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelés dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE

1.1 SPS ET ÉTUDES

1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets

L'entrepreneur prévoit au présent article de son offre le coût des prestations d'installation de chantier, de sécurité, de protection de la santé, des intérêts communs et de la gestion des déchets qui lui sont affectés et définies dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

Localisation :

- *Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent entrepreneur suivant PGCSPS et plan d'installation de chantier Architecte*

1.2 TRAVAUX

Validation sur plans EXE :

- Pour l'ensemble des lots, la validation des prestations et dispositions techniques sera effectuée exclusivement sur la base des plans d'exécution (EXE) établis avant réalisation des travaux.

1.2.1 Cloisons modulaires

Localisation :

- *Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte*

1.2.1.1 Cloison modulaire vitrée bord à bord - Ra 44dB (ossature profils aluminium laqué + remplissage parements vitrés faces feuilletés 55/2+66/2)

Ensemble de cloisons modulaires acoustique vitrée toute hauteur type bord à bord, démontable, avec intégration de bloc-portes vitrés.

Cloison modulaire démontable composée :

- d'une structure en aluminium laqué;
- d'un remplissage par modules vitrés double vitrage 2 faces feuilletées (55/2 + 66/2), avec jonction entre vitrages bords à bords joints entre vitrage par collage joint 3M réalisées avec un adhésif transparent double face ou microprofils cristal ou équivalent, parcloses aluminium double vitrage;
- de plinthes;
- de l'ensemble profilés de départs, d'angles, d'about de cloison, poteau, départ murs, lisses hautes et basses, traverses suivant hauteur, écarteurs, plinthes et poteaux électriques, des accessoires et profilés de finition.
- de goulottes passage câbles électricité, réservation pour intégration interrupteurs dans montants d'huisserie

Comprenant également :

- poteau creux pour acheminement du réseaux électrique;
- adaptation de la menuiserie existante entre CIO et accueil;
- et toutes sujétions de parfaite réalisation et intégration.

Caractéristiques demandées :

- *Affaiblissement acoustique : Ra 44 dB*

Nota :

- Aligner le linteau de la porte vitrée à la traverses haute des menuiseries existantes fixes du sas d'entrée.

Coloris :

- ossature / profilés aluminium : au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.
- joints de vitrage : au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mise en oeuvre conformément aux recommandations et prescriptions du fabricant.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Cloison modulaire vitrée bord à bord BM80 BAB BOLMIN PROFILS ou ABCD ID 2*

Localisation :

Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :

- *RDC : espace bulle 01 - hall accueil / espace bulle 02 - hall accueil*

1.2.1.2 Barrière acoustique en pose verticale sur cloison modulaire, compris sujétions liaison avec dalle (ht plénum)

Panneaux laine de roche revêtu aux 2 faces d'un complexe en aluminium, compris toutes sujétions pour prise en compte des passages de réseaux existants en plafond et calfeutrement soignée autour des réseaux.

Caractéristiques :

- Isolation acoustique directe : Rw = 19 dB
- Réaction au feu : A2-s1,d0
- Épaisseur panneau isolant : 80 mm

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Rockfon Acoustimass*

Localisation :

- *Sur hauteur plénum au-dessus des cloisons modulaires*

1.2.1.3 Bloc-portes (intégrés dans cloison modulaires)

Les caractéristiques suivantes s'appliquent à l'ensemble des blocs-portes et ne sont pas répétées dans le détail de chaque article.

Tous les dispositifs de commande, y compris les dispositifs d'arrêt d'urgence, les dispositifs de manœuvre des fenêtres et porte-fenêtres ainsi que les systèmes d'occultations extérieurs commandés de l'intérieur sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m du sol et sont manœuvrables en position "debout" comme en position "assis".

Les blocs-portes intérieurs sont adaptés à chaque positionnement et aux contraintes de chaque locaux (coupe-feu, pare-flamme, acoustiques, exposition à l'humidité, ...), de largeur adaptée à la réglementation PMR, et comportent une âme pleine ou composite et des parements prépeints ou en stratifié décoratif avec ou sans occulus suivant localisation.

Blocs-portes avec isolation acoustique
Les blocs-portes pour isolation acoustique bénéficient de PV d'essai.

Blocs-portes acoustiques
Un soin particulier est à apporter à la mise en oeuvre des portes acoustiques, en particulier à leur étanchéité périphérique, déterminante dans les performances finales. Il est impératif de soigner leur mise en oeuvre et de veiller à ce qu'il ne subsiste pas de jours en partie basse, ainsi qu'entre les ouvrants et dormants.

Stabilité :

- la stabilité des blocs-portes est approprié à chaque positionnement.
- La variation de jeu entre le fond de feuillure du dormant et la face correspondante du vantail ne doit pas dépasser 1/1000 du périmètre (soit 5-6 mm). Toutefois, si la porte est équipée d'un profilé d'étanchéité, la déformation admissible du vantail doit rester inférieure au pouvoir de compensation du profilé d'étanchéité. La justification de cette performance se fait par la norme NF EN 1121.

Mise en œuvre :

- La mise en place, les fixations, les tolérances et les calfeutrements sont définis par le DTU 36.5/ 36.1/36.2/37.1

Huisseries :
Sont de type, épaisseur, et acoustique permettant de respecter les contraintes de chaque locaux.
En aluminium thermolaqué (coloris dito coloris profilés aluminium de la cloison modulaire dont elle est intégrée°.

Vantaux des bloc-portes :
Pour l'ensemble du projet : une âme pleine adaptée au type de porte (acoustique, ...).

Vantaux pour l'ensemble du projet :

- âme pleine adaptée au type de porte;
- parements plans en panneau de fibre de bois durs à parements en stratifiés, cadre en bois dur ou résineux suivant degré feu (chants dégraissés) et renfort pour serrure.

Les coloris et décors stratifié des portes sont au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Le présent entrepreneur réalise, si nécessaire, le détalonnage des vantaux (des portes non acoustiques) pour permettre le transfert d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, l'entrepreneur en charge des travaux de Ventilation doit l'indication des portes à détalonner et la vérification de la conformité du travail.

Paumelles ou fiches :
Les paumelles ou fiches en acier zingué bichromaté sont démontables, non solidaires de la porte, disposées en nombre suffisant et de dimensions adaptées au poids du vantail et au type de porte.

Sauf précision contraire du CCTP, prévoir au minimum 3 unités pour les portes de largeur < 90 cm et 4 unités minimum pour les portes de largeur de 90 cm et + .
Les paumelles dites "paumelles universelles réglables" ne sont pas acceptées.

Joints :
Les joints, adaptés à chaque type de bloc-porte (pare-flamme, coupe-feu, isophonique, ...), sont réalisés au moyen de mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF.

Garniture :
Chaque garniture est de type béquille double ou simple sur rosaces rondes avec sous-rosaces, ensemble en inox 304 finition mate, certifié NF EN 1906 (utilisation classe 3, endurance classe 7, résistance à la corrosion classe 3).
Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Garniture NORMBAU série EST 41 (à faire valider par l'architecte)

Chaque garniture :
- est mise en oeuvre à la hauteur appropriée soit 0,90 m par rapport au sol fini;
- doit être facilement préhensile et manoeuvrable en position "debout" comme "assis" ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet.
- à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, situées à au moins 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant (dans le cas contraire prévoir une poignée rallongée)

Serrure :
Les serrures, certifiées NF, sont de type à mortaiser, à ressort renforcé et fouillot carré, provenant de firmes disposant d'un service après vente organisé, avec têtière finition vernie à peindre.

Dispositions d'ouvertures :
- côté extérieur du local, ouverture à clé si la porte est verrouillée ou libre si la porte n'est pas verrouillée;
- côté intérieur soit ouverture à clé si la porte est verrouillée, soit à bouton moleté, soit ouverture par dispositif à sortie toujours libre.

Sauf prescription différente du CCTP :
- les portes intérieures EI (CF) fermant à clé sont équipées d'une serrure de sûreté à larder un point avec protection feu, cylindre double.
- les serrures de sûreté font l'objet d'une garantie de 3 ans attestée par un certificat délivré par le fabricant et destiné au maître d'ouvrage.

Cylindres :
Pour portes intérieures sans contrôle d'accès :
- Les cylindres de type européen, qualité NF, fonctionnant sur le plan de clés de l'opération, sont de finition harmonisée aux garnitures (rotor et stator en laiton nickelé satiné), avec des clés en nombre approprié permettant une protection contre les copies de clés, du type clés réversibles brevetées permettant le contrôle de leur reproduction. Goupilles anti-crochetage.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Cylindre Vachette RADIALIS

Têtières :
Les têtières sont de finition vernie à peindre.

Butée de porte :
Chaque butée de porte est composée d'un corps en inox, d'une bague amortisseur ou d'un butoir en polyuréthane de couleur noire mis en œuvre au moyen de fixation invisible.

Mise en œuvre :
- pose murale réalisée à chaque fois que possible et systématiquement en cas de plancher chauffant
- pose au sol uniquement si la pose murale n'est pas possible.
- positionnement à déterminer précisément avec le maître d'œuvre avant la pose.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :
- *butée murale : Butée de porte universelle EST.UP30.38 de NORMBAU*
- *butée de sol : Butée de porte murale NT.WP de NORMBAU*

Butées insonorisantes :
Des butées insonorisantes auto adhésives sont collées en fond de feuillures des blocs-portes courants.

Ferrage, quincaillerie, visserie :
- Adaptés aux contraintes de chaque locaux et conformes aux règles de sécurité et d'accessibilité PMR.
- La quincaillerie et les éléments de fixation sont de nature compatible avec celle dont est fabriquée le bloc porte et protégés contre la corrosion conformément à la norme "NF EN 1670 - Quincaillerie pour le Bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai".

La quincaillerie de 1ère qualité est :

- en aluminium protégé par une couche anodique, pour les accessoires devant offrir un état de surface soigné et une esthétique soulignée,
- en acier zingué, pour les accessoires subissant des efforts importants et généralement situés en feuillure,

Toute la visserie est en acier inoxydable 18/10.

Verrou de vantail annexe :
Verrou à poussoir à larder avec gâche à douille

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : VACHETTE Verrou 167

Ferme-porte :
Chaque ferme-porte est de type à bras à glissière technologie à came ou à pignon, à force variable, vitesse de fermeture réglable, retardement à la fermeture, de force approprié au degré CF et au poids du vantail, conforme à la norme NF EN 1154 et NF EN 1634 et bénéficiant du marquage CE.

Conforme à la réglementation à l'accessibilité des personnes handicapés (< 50N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé (exemple CNPP).

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant (coloris argent, blanc ou noir).

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Ferme-porte "Temporisé" DORMA TS 93 (pour les vantaux de largeur > à 1,03 m) ou GROOM GR500 (pour les vantaux de largeur > à 0,93m)*
- *Ferme-porte "Temporisé" DORMA TS 90 Impulse H (pour les vantaux de largeur < à 1,03 m) ou GROOM GR450 (pour les vantaux de largeur < à 0,93m)*

Vitrage de menuiserie intérieure :
Les vitrages sont en simple ou double vitrage adaptés aux contraintes thermique, acoustique, pare-flamme, coupe-feu et de sécurité, en verre feuilleté 2B2 conformément à la norme NF P 78-201-5 (DTU 39 P5).
Suivant positionnement, le type précis de chaque vitrage est fonction de la surface et de la largeur de celui-ci ainsi que des caractéristiques E/EI (PF/CF) et/ou isophonique.

Prescriptions relatives à l'accessibilité :
Les prescriptions relatives à l'accessibilité sont conformes à la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et en particulier, et à l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public leur de leur aménagement.

Ces prescriptions sont rappelées, de manière non exhaustive, dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

1.2.1.3.1 Blocs-portes vitrés acoustique

Bloc-porte acoustique, vantail pivotant simple action, comprenant :

- une huisserie en aluminium thermolaqué (dito profilés aluminium des cloison modulaires), avec joints isophoniques;
- goulottes passage câbles électricité, réservation pour intégration interrupteurs dans montants d'huisserie
- un vantail vitré en **vitrage clair acoustique feuilleté 2B2** (adapté aux exigence de sécurité des personnes), cadre bois exotique ou hêtre (chants dégraissées), protection du chant du vantail côté pivotement par profil joint caoutchouc;
- joints d'étanchéité 3 côtés (joints isophoniques);
- rainure basse et joint balai double lèvres en partie basse;
- paumelles en nombre approprié, réglables et réversibles;
- modules acoustiques de transfert d'air, selon le cas et nécessité;
- serrure à larder approprié suivant indication;
- garniture béquille double sur rosaces à hauteur appropriée, compris sous-rosaces;
- ferme-porte bras à glissière, suivant indication;
- butée de porte.

Caractéristiques minimales demandées :

- Affaiblissement acoustique : suivant localisation

1.2.1.3.1.1 Bloc-porte 1 vantail acoustique Ra 40 dB + imposte vitrée - serrure de sûreté cylindre double

Bloc-porte vitré acoustique, un vantail pivotant simple action + imposte vitrée, équipé de :

- serrure de sûreté à larder un point avec cylindre double;
- bouton moleté côté intérieur (suivant retour du contrôleur technique);
- garniture béquille double sur rosaces et sous-rosaces;
- butée de porte.

1.2.1.3.1.1.1 De (l) 0,93 x (h) 2,04 m

Localisation :

- *Pour le bloc-porte en cloison modulaire entre l'espace bulle 01 et le hall d'accueil, porte repère P0-1*

1.2.1.4 Film vitrophanie sur les cloisons modulaires et bloc-porte vitré

Film polyester adhésif translucide, aspect dépoli/opaque anti vis-à-vis, mis en œuvre collée sur la face intérieure de vitrage des cloisons modulaires et du bloc-porte vitré.

Nota :

- Modèle à faire valider par l'Architecte et le Maître d'ouvrage

Texte, motif et coloris :

- Au choix de l'architecte en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Localisation :

Pour les cloisons modulaires vitrées et le bloc-porte vitrées :

- *entre espace bulle 01 et hall accueil compris bloc-porte*
- *entre espace bulle 01 et sas d'entrée*
- *entre sas d'entrée et espace bulle 02*
- *entre espace bulle 02 et hall d'accueil*

1.2.2 Blocs-portes

Les caractéristiques suivantes s'appliquent à l'ensemble des blocs-portes et ne sont pas répétées dans le détail de chaque article.

Tous les dispositifs de commande, y compris les dispositifs d'arrêt d'urgence, les dispositifs de manœuvre des fenêtres et porte-fenêtres ainsi que les systèmes d'occultations extérieurs commandés de l'intérieur sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m du sol et sont manœuvrables en position "debout" comme en position "assis".

Les blocs-portes intérieurs sont adaptés à chaque positionnement et aux contraintes de chaque locaux (coupe-feu, pare-flamme, acoustiques, exposition à l'humidité, ...), de largeur adaptée à la réglementation PMR, et comportent une âme pleine ou composite et des parements prépeints ou en stratifié décoratif avec ou sans occulus suivant localisation.

Blocs-portes E/EI (pare-flamme - coupe-feu)
Chaque bloc-porte E/ EI (CF / PF) est adapté au positionnement, bénéficie de PV d'essai ou de certificat de conformité aux normes NF P 23-502 et NF P 23-501, reçoit aux deux faces du vantail l'inscription "Porte coupe feu à maintenir fermée".
Chaque serrure de bloc-porte EI (CF) dispose d'une protection au feu.
Chaque bloc-porte coupe-feu est équipé d'un ferme-porte de force approprié au degré CF et au poids du vantail, conforme à la norme NF EN 1154 et NF EN 1634 et bénéficiant du marquage CE.

Blocs-portes avec isolation thermique ou acoustique
Les blocs-portes pour isolation thermique ou acoustique bénéficient de PV d'essai.

Blocs-portes acoustiques
Un soin particulier est à apporter à la mise en oeuvre des portes acoustiques, en particulier à leur étanchéité périphérique, déterminante dans les performances finales. Il est impératif de soigner leur mise en oeuvre et de veiller à ce qu'il ne subsiste pas de jours en partie basse, ainsi qu'entre les ouvrants et dormants.

Blocs-portes DAS
Les blocs-portes D.A.S., coupe-feu adapté au positionnement, certifié NF FASTE mode 2, conforme à la norme NF S 61.937 avec éléments de quincaillerie marqués CE et conformes aux normes EN 1154, EN 1155 et EN 1158.

Stabilité :

- la stabilité des blocs-portes est approprié à chaque positionnement.
- La variation de jeu entre le fond de feuillure du dormant et la face correspondante du vantail ne doit pas dépasser 1/1000 du périmètre (soit 5-6 mm). Toutefois, si la porte est équipée d'un profilé d'étanchéité, la déformation admissible du vantail doit rester inférieure au pouvoir de compensation du profilé d'étanchéité. La justification de cette performance se fait par la norme NF EN 1121.

Mise en œuvre :

- La mise en place, les fixations, les tolérances et les calfeutrements sont définis par le DTU 36.5/ 36.1/36.2/37.1
- Le tracé des cloisons ou est incorporé un ouvrage de menuiserie et l'implantation des distributions sur le tracé est réalisé conjointement par l'entrepreneur en charge des travaux de menuiserie et l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.
- La pose des huisseries des blocs-portes pare-flamme et coupe-feu est à la charge du présent entrepreneur.

Huisseries et poteaux incorporés :
Sont de type, épaisseur, degré coupe-feu, pare-flamme et acoustique permettant de respecter les contraintes de chaque locaux.

L'ensemble des huisseries des blocs-portes intérieurs sont du type à recouvrement complet sans champlats, de type et épaisseur adaptée à la paroi, réalisées suivant indication :

- en bois dur hêtre ou hêtre lamellé-collé traité et selon le cas et degré feu en bois exotique, à angles vifs, sans moulures, et arêtes poncées, qualité à vernir ou à peindre.

Les éléments en bois (huisseries, poteaux, etc...) au contact avec des parois réalisées au moyen de matériaux humides (type enduit plâtre, enduit ciment...) reçoivent, de la part du peintre et à la charge du présent entrepreneur, une impression préalable à la pose. Le présent entrepreneur prend les dispositions nécessaires pour permettre au peintre de réaliser l'impression avant pose.

Vantaux des bloc-portes :
Pour l'ensemble du projet : une âme pleine adaptée au type de porte (acoustique, pare-flamme, coupe-feu, ...).

Vantaux pour l'ensemble du projet :

- âme pleine adaptée au type de porte;
- parements plans en panneau de fibre de bois durs à parements en stratifiés, cadre en bois dur ou résineux suivant degré feu (chants dégraissés) et renfort pour serrure.

Les coloris et décors stratifié des portes sont au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Le présent entrepreneur réalise, si nécessaire, le détalonnage des vantaux (des portes non acoustiques) pour permettre le transfert d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, l'entrepreneur en charge des travaux de Ventilation doit l'indication des portes à détalonner et la vérification de la conformité du travail.

Paumelles ou fiches :
Les paumelles ou fiches en acier zingué bichromaté sont démontables, non solidaires de la porte, disposées en nombre suffisant et de dimensions adaptées au poids du vantail et au type de porte.
Sauf précision contraire du CCTP, prévoir au minimum 3 unités pour les portes de largeur < 90 cm et 4 unités minimum pour les portes de largeur de 90 cm et + .
Les paumelles dites "paumelles universelles réglables" ne sont pas acceptées.

Joints :
Les joints, adaptés à chaque type de bloc-porte (pare-flamme, coupe-feu, isophonique, ...), sont réalisés au moyen de mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF.

Garniture :
Chaque garniture est de type béquille double ou simple sur rosaces rondes avec sous-rosaces, ensemble en inox 304 finition mate, certifié NF EN 1906 (utilisation classe 3, endurance classe 7, résistance à la corrosion classe 3).
Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Garniture NORMBAU série EST 41

Chaque garniture :

- est mise en oeuvre à la hauteur appropriée soit 0,90 m par rapport au sol fini;
- doit être facilement préhensile et manoeuvrable en position "debout" comme "assis" ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet.
- à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, situées à au moins 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant (dans le cas contraire prévoir une poignée rallongée)

Serrure :
Les serrures, certifiées NF, sont de type à mortaiser, à ressort renforcé et fouillot carré, provenant de firmes disposant d'un service après vente organisé, avec têtière finition vernie à peindre.

Dispositions d'ouvertures :

- côté extérieur du local, ouverture à clé si la porte est verrouillée ou libre si la porte n'est pas verrouillée;
- côté intérieur soit ouverture à clé si la porte est verrouillée, soit à bouton moleté, soit ouverture par dispositif à sortie toujours libre.

Sauf prescription différente du CCTP :

- les portes intérieures EI (CF) fermant à clé sont équipées d'une serrure de sûreté à larder un point avec protection feu, cylindre double.
- les serrures de sûreté font l'objet d'une garantie de 3 ans attestée par un certificat délivré par le fabricant et destiné au maître d'ouvrage.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

Cylindres :
Pour portes intérieures sans contrôle d'accès :

- Les cylindres de type européen, qualité NF, fonctionnant sur le plan de clés de l'opération, sont de finition harmonisée aux garnitures (rotor et stator en laiton nickelé satiné), , avec des clés en nombre approprié permettant une protection contre les copies de clés, du type clés réversibles brevetées permettant le contrôle de leur reproduction. Goupilles anti-crochetage.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Cylindre Vachette RADIALIS

Têtières :
Les têtières sont de finition vernie à peindre.

Butée de porte :
Chaque butée de porte est composée d'un corps en inox, d'une bague amortisseur ou d'un butoir en polyuréthane de couleur noire mis en œuvre au moyen de fixation invisible.

Mise en œuvre :

- pose murale réalisée à chaque fois que possible et systématiquement en cas de plancher chauffant
- pose au sol uniquement si la pose murale n'est pas possible.
- positionnement à déterminer précisément avec le maître d'œuvre avant la pose.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *butée murale : Butée de porte universelle EST.UP30.38 de NORMBAU*
- *butée de sol : Butée de porte murale NT.WP de NORMBAU*

Butées insonorisantes :
Des butées insonorisantes auto adhésives sont collées en fond de feuillures des blocs-portes courants.

Ferrage, quincaillerie, visserie :

- Adaptés aux contraintes de chaque locaux et conformes aux règles de sécurité et d'accessibilité PMR.
- La quincaillerie et les éléments de fixation sont de nature compatible avec celle dont est fabriquée le bloc porte et protégés contre la corrosion conformément à la norme "NF EN 1670 - Quincaillerie pour le Bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai".

La quincaillerie de 1ère qualité est :

- en aluminium protégé par une couche anodique, pour les accessoires devant offrir un état de surface soigné et une esthétique soulignée,
- en acier zingué, pour les accessoires subissant des efforts importants et généralement situés en feuillure,

Toute la visserie est en acier inoxydable 18/10.

Verrou de vantail annexe :
Verrou à poussoir à larder avec gâche à douille

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : VACHETTE Verrou 167

Ferme-porte :
Chaque ferme-porte est de type à bras à glissière technologie à came ou à pignon, à force variable, vitesse de fermeture réglable, retardement à la fermeture, de force approprié au degré CF et au poids du vantail, conforme à la norme NF EN 1154 et NF EN 1634 et bénéficiant du marquage CE.

Conforme à la réglementation à l'accessibilité des personnes handicapés (< 50N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé (exemple CNPP).

Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant (coloris argent, blanc ou noir).

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Ferme-porte "Temporisé" DORMA TS 93 (pour les vantaux de largeur > à 1,03 m) ou GROOM GR500 (pour les vantaux de largeur > à 0,93m)*
- *Ferme-porte "Temporisé" DORMA TS 90 Impulse H (pour les vantaux de largeur < à 1,03 m) ou GROOM GR450 (pour les vantaux de largeur < à 0,93m)*

Anti-panique :
Chaque anti-panique est du type Touch Bar à pêne anticrochetage avec module extérieur à clé, béquille antivandalisme, demi-cylindre extérieur à clé fonctionnant sur l'organigramme de l'établissement, pêne rétractable pour usage intensif et barre de manœuvre sans possibilité de bras de levier.

Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant avec trois coloris minimum : argent, blanc et noir.

Conforme à la norme NF EN 1125.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : VACHETTE 1900 Premium

Serrure d'urgence :
Serrure d'urgence à pênes haut et bas, ouverture rapide par simple poussée sur bouton basculant, pose en applique sur vantail semi-fixe des portes à double vantaux, tringles en acier peint, cache tringles en aluminium, couvercle des boîtiers et levier en métal moulé.

Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant avec trois coloris minimum : argent, blanc et noir.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Serrure d'urgence universelle type VACHETTE SAFE PAD 733

Crémone monobloc :
Crémone monobloc à ouverture rapide par mouvement rotatif, sur vantail semi-fixe des portes à double vantaux, pose en applique à fixation invisible, mouvement rotatif à 90° réversibles, commande par béquille ergonomique de sécurité, fonctionnement souple et silencieux, conduits équipés de patins anti-bruit, capotage par profil clipablet.

Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant avec trois coloris minimum : argent, blanc et noir.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : Crémone type VACHETTE VEOLIS

Vitrage de menuiserie intérieure :
Les vitrages sont en simple ou double vitrage adaptés aux contraintes thermique, acoustique, pare-flamme, coupe-feu et de sécurité, en verre feuilleté 2B2 conformément à la norme NF P 78-201-5 (DTU 39 P5).

Suivant positionnement, le type précis de chaque vitrage est fonction de la surface et de la largeur de celui-ci ainsi que des caractéristiques E/EI (PF/CF) et/ou isophonique.

Prescriptions relatives à l'accessibilité :
Les prescriptions relatives à l'accessibilité sont conformes à la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et en particulier, et à l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public leur de leur aménagement.

Ces prescriptions sont rappelées, de manière non exhaustive, dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

1.2.2.1 Blocs-portes EI30 - parements stratifiés

Bloc-porte EI 30 (coupe-feu 1/2 h), vantail pivotant simple action, comprenant :
- une huisserie en bois dur hêtre à recouvrement;
- vantail à âme composite constitué d'un complexe isolant coupe-feu, à parements plans en panneau de fibre de bois durs revêtus de stratifié, cadre bois exotique ou hêtre (chants dégraissées), feuillure de battement si 2 vantaux;
- selon le cas : un oculus EI30 de Ø 355 mm situé à 150 mm minimum du bord du vantail, compris parecloses aux deux faces en bois exotique rouge qualité à peindre, joints adaptés au type de porte (CF), et vitrage feuilleté 2B2 (épaisseur et type suivant surface du vitrage et degrés CF);
- des joints intumescents;
- des joints d'étanchéité;
- une protection feu de la serrure;
- des paumelles en nombre approprié (ou pivot linteau selon le cas);
- une serrure appropriée à larder sur vantail de service;
- crémone monobloc à ouverture rapide par mouvement rotatif ou des verrous haut et bas, sur vantail semi-fixe dans le cas de deux vantaux;
- un ferme porte asservi ou non, conforme à la norme NF EN 1154, de force approprié au degré CF (EI) et au poids du vantail, sur chaque vantail;
- une garniture béquille double sur rosace sur vantail de service;
- une butée de porte.

Caractéristiques minimales demandées :
- EI 30 (coupe-feu 1/2 h)

Produit proposé ou équivalement avec obligation de résultat :
- *Bloc-porte EI 30 KEYOR, JELD WEN ou MALERBA*
- *Ferme-portes DORMA TS 93*

1.2.2.1.1 Bloc-porte EI30 1 vantail - serrure de sûreté à bouton moleté - ferme-porte

Bloc-porte acoustique un vantail pivotant simple action, équipé de :

- une serrure de sûreté à larder un point avec cylindre double à bouton moleté;
- garniture béquille double sur rosaces;
- ferme-porte.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Ferme-porte DORMA TS 93*

1.2.2.1.1.1 De (L) 0,93 x (H) 2,04 m

Localisation :

Pour bloc-portes accès :

- *RdC : local réception depuis hall d'accueil, porte repère P0-2*

1.2.2.1.2 Bloc-porte EI30 1 vantail - serrure bec de cane simple - ferme-porte - oculus

Bloc-porte acoustique un vantail pivotant simple action, équipé de :

- serrure bec de cane simple à larder;
- ferme-porte;
- un oculus PF 1/2 heure de Ø 355 mm;
- ferme-porte.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Ferme-porte DORMA TS 93*

1.2.2.1.2.1 De (L) 0,93 x (H) 2,04 m

Localisation :

Pour bloc-portes accès :

- *R+3 : salle de réunion vers dégagement, porte repère P3-1*

1.2.2.2 Blocs-portes acoustiques - parements stratifiés

Bloc-porte acoustique, chaque vantail pivotant simple action, comprenant :

- une huisserie à recouvrement en hêtre à vernir;
- chaque vantail à âme composite et à parements plans en panneau de fibre de bois durs revêtus stratifié, cadre bois exotique ou hêtre (chants dégraissées), feuillure centrale de battement si 2 vantaux;
- selon le cas : un oculus de Ø 355 mm situé à 150 mm minimum du bord du vantail de service, compris parecloses aux deux faces en bois exotique ou hêtre finition vernis d'usine, joints adaptés au type de porte, et vitrage feuilleté 2B2 (épaisseur et type suivant surface du vitrage);
- joints d'étanchéité 3 côtés (joints isophoniques);
- rainure basse et joint balai double lèvres en partie basse;
- des paumelles en nombre approprié;
- une serrure appropriée à larder sur le vantail de service;
- des verrous à bascule haut et bas sur vantail semi-fixe, le cas échéant;
- un ferme porte, conforme à la norme NF EN 1154, de force approprié au poids du vantail, sur chaque vantail (suivant indication);
- une garniture béquille double sur rosace;
- une butée de porte pour chaque vantail.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *Bloc-porte acoustique BLOCFER, MALERBA ou JELDWEN*

1.2.2.2.1 Bloc-porte acoustique DnT,A > ou = 40 dB - serrure de sûreté à bouton moleté - ferme-porte

Bloc-porte acoustique équipé de :

- une serrure de sûreté à larder un point avec cylindre double à bouton moleté côté intérieur du local.

Caractéristiques minimales demandées :

- *Affaiblissement acoustique DnT,A $\geq$ 40 dB*

1.2.2.2.1.1 De (L) 0,93 x (H) 2,04 m

Localisation :

Pour bloc-portes accès :

- *R+3 : médecin depuis secrétariat médical, porte repère P3-2*

1.2.3 Agencement mobilier et équipement divers

1.2.3.1 Mobilier

1.2.3.1.1 Cuisine

Réalisation suivant carnet de détails et plans Architecte.

1.2.3.1.1.1 Dépose de la cuisine existante (hors ballon ECS existant à conserver)

Dépose de la cuisine existante compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris également reconstitution et/ou les raccords et les reprises de toute nature.

Suivant retour du BE fluides : hors ballon ECS existant à conserver, compris toutes sujétions pour intégration du ballon ECS existant en lien avec le lot Plomberie.

Évacuation des gravats et éléments déposés sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

Localisation :

- *Pour la cuisine existante dans la salle de convivialité 304 au R+3*

1.2.3.1.1.2 Plan de travail / plan évier : (l) 1,80 x (p) 0,60 m

Plan de travail/plan évier stratifié compact HPL sur meuble bas compris jambages, réalisés en panneaux de particules hydrofugés classe E1 de 40 mm, revêtu toute faces y compris les chants de stratifié décoratif et toutes faces non vues de mélaminé, avec chant à bords arrondis en rives et angles adoucis, plaques de renfort sous évier, équerres en acier galvanisé fixées au mur pour consolidation de la robinetterie, fixation sur et y compris ossature en résineux traité, consoles murales de renfort, cornières aluminium et selon nécessité piètements tubulaires en acier laqué avec tampon en pied réglable et platine de fixation large, et toutes sujétions de parfaite finition.

Nota :

- Prévoir, suivant positionnement, la découpe de réservation pour évier et éléments de plomberie;
- le plan supérieur du plateau est situé à une hauteur maximale de 0,92 m par rapport au sol fini.
- Pour mémoire : fourniture et pose évier, robinetterie, ensemble de vidage, flexibles, tubulure, siphon à la charge du lot "Plomberie Sanitaire".

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Réalisation suivant carnet de détails et plans Architecte.

Localisation :

- *R+3 : dans l'espace de convivialité*

1.2.3.1.1.3 Meuble bas sous plan de travail / évier / lave-vaisselle encastré sous plan de travail : (l) 1,80 x (p) 0,60 x (h) 0,92 m

Meuble bas sous plan de travail réalisé panneaux de particules hydrofuges d'épaisseur appropriée, revêtus toutes faces vues y compris chants de stratifié et toutes faces intérieures et non vues de mélaminé, composé de manière non exhaustive :

- d'un socle composé d'une tablette basse avec chant en PVC renforcé angles adoucis et d'une plinthe de 10 cm de haut clipsée en retrait de la façade, ensemble monté sur pieds réglables;
- de montants verticaux formant joues latérales, de montants séparatifs entre chaque alvéoles et/ou niche;
- d'un fond de fermeture;
- d'un vide sanitaire sous évier;
- une tablette réglable sur crémaillères pour chaque placard;
- des portes de placard battantes sur charnières invisibles;
- d'une niche d'encastrement pour lave vaisselle ;
- poignées inox ergonomiques et esthétiques pour chaque placard;
- fileurs verticaux suivant nécessité;
- fixation sur et y compris ossature complémentaire en résineux traité;
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Nota :

- Pour mémoire : fourniture et pose évier, robinetterie, ensemble de vidage, flexibles, tubulure, siphon à la charge du lot "Plomberie Sanitaire".
- Pour mémoire : fourniture et pose lave-vaisselle à la charge du maître d'ouvrage.

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Réalisation suivant carnet de détails et plans Architecte.

Localisation :

- *R+3 : dans l'espace de convivialité*

1.2.3.1.1.4 Meuble colonne avec placards rangement haut et bas : (l) 1,80 x (h) 2,10 x (p) 0,60 m

Meuble colonne avec placards de rangement en partie haute et basse réalisé en panneaux de particules hydrofuges CTB-H d'épaisseur appropriée, revêtus toutes faces vues y compris chants de stratifié et toutes faces intérieures et non vues de mélaminé, composé de manière non exhaustive :

- d'un socle avec tablette basse avec chant en PVC renforcé angles adoucis et d'une plinthe de 10 cm de haut en retrait de la façade, ensemble monté sur pieds réglables;
- des montants verticaux formant joues latérales, d'un fond, d'une tablette haute de fermeture;
- des portes de placards battantes sur charnières invisibles pour l'ensemble des placards;
- poignées inox ergonomiques et esthétiques pour chaque placard;
- fixation sur et y compris ossature complémentaire en résineux traité;
- fileurs verticaux suivant nécessité;
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Réalisation suivant carnet de détails et plans Architecte.

Localisation :

- *R+3 : dans l'espace de convivialité*

1.2.3.1.1.5 Meuble colonne réfrigérateur et micro-ondes encastrés, avec placards rangement haut et placard de tri déchet : (l) 1,80 x (h) 2,10 x (p) 0,60 m

Meuble colonne avec placards de rangement en partie haute et basse, et niches d'encastrement pour réfrigérateur et four micro-onde, réalisé en panneaux de particules hydrofuges CTB-H d'épaisseur appropriée, revêtus toutes faces vues y compris chants de stratifié et toutes faces intérieures et non vues de mélaminé, composé de manière non exhaustive :

- d'un socle avec tablette basse avec chant en PVC renforcé angles adoucis et d'une plinthe de 10 cm de haut en retrait de la façade, ensemble monté sur pieds réglables;
- des montants verticaux formant joues latérales, d'un fond, d'une tablette haute de fermeture;
- de tablettes intermédiaires fixes formant placard et niches d'encastrement pour réfrigérateur, four micro-onde et tri déchet (4 u);
- d'une porte de placard à ouverture en hayon (porte relevante) en partie haute, sur charnières invisibles et vérins pneumatiques/hydraulique avec ressort amortisseur;
- des portes de placard battantes sur charnières invisibles;
- grille de ventilation dans plinthe sous le réfrigérateur;
- poignées inox ergonomiques et esthétiques pour chaque placard;
- fixation sur et y compris ossature complémentaire en résineux traité;
- fileurs verticaux suivant nécessité;
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Nota :

- Pour mémoire : fourniture et pose réfrigérateur et micro-onde à la charge du maître d'ouvrage.

Réalisation suivant détails et plans Architecte.

Localisation :

- *R+3 : dans l'espace de convivialité*

1.2.3.1.1.6 Étagère ouverte : (l) 1,80 m x (p) 0,25 m

Tablette étagère réalisé en panneaux de particules CTB-H de 40 mm d'épaisseur, revêtu toute faces vues y compris les chants de stratifié décoratif, avec chant à bords arrondis en rives et angles adoucis, fixation sur et y compris ossature en résineux traité et consoles murales de renfort esthétique, cornières aluminium et toutes sujétions de parfaite finition et de fixations invisibles.

Caractéristiques :

- Coloris : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Localisation :

- *R+3 : dans l'espace de convivialité*

1.2.3.1.1.7 Panneau d'affichage en linoléum

Panneau linoléum décoratif pour affichage mural et mobilier en revêtement linoléum calandré spécialement conçu pour des applications décoratives composé de matières premières naturelles, de contenus recyclés, de matières biosourcées, compris toutes sujétions de pose, cadre périphérique typer baguette en pin à peindre ou vernis.

Caractéristiques :
- Coloris : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :
- *BULLETIN BOARD de chez FORBO*

Localisation :
- *Au niveau de la cuisine (1 u)*

1.2.3.1.1.8 Crédence stratifié compact

Crédence en plaques en stratifié compact HPL teinté dans la masse, avec traitement de surface anti-traces et antibactérien, mis en œuvre par collage suivant prescription du fabricant, compris joints de finition et toutes sujétion de parfaite finition.

Caractéristiques :
- Classement feu : M3
- Epaisseur : 6 mm

Coloris : décors bois au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat
- *Compact HPL Natural Woods de POLYREY*

1.2.3.1.1.8.1 De 60 cm ht

Localisation :
- *au dessus du plan de travail/évier, compris retours*

1.2.3.1.1.9 PM : Appareils électroménagers (micro-ondes, réfrigérateur, ...) : à charge du maître d'ouvrage

1.2.3.1.2 Banque d'accueil

1.2.3.1.2.1 Dépose de la banque d'accueil existante

Dépose de la banque d'accueil existante compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris également reconstitution et/ou les raccords et les reprises de toute nature

Évacuation des gravats et éléments déposés sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

Localisation :
Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :
- *pour la banque d'accueil existante dans le hall d'accueil du rez-de-chaussée*

1.2.3.1.2.2 Banque d'accueil

Ensemble banque-plateau d'"accueil", comprenant de manière non exhaustive :
- des cloisons séparatives support du plateau, des habillages en panneaux de stratifié décoratif, des plinthes en panneaux MDF hydrofuges teintés dans la masse, compris toute ossature en résineux traité raboté toute face, selon le cas et étude du présent entrepreneur, piétements inox avec tampon en pied réglable selon nécessité;
- un plateau/comptoir de bureau stratifié compact HPL de 2 cm d'épaisseur revêtus toutes faces vues de stratifié décoratif avec chant plat arrondie de 2 cm d'épaisseur compris vide sous plan de joue à joue pour accessibilité PMR;
- d'une tablette en panneaux de particules d'épaisseur approprié revêtus toutes faces vues de stratifié décoratif formant un comptoir avec chant visible en bois contreplaqué;
- habillages des façades et des joues en panneaux de particules d'épaisseur appropriés revêtus toutes faces vues de stratifié décoratif sur les faces visibles;
- des façades et des joues en mélaminé blanc sur les faces non visibles;
- des passes câbles en métal laqué;
- des portes et des étagères sur taquets réglables;
- des plinthes de ht 12 cm en bois;
- les réservations et passages pour goulottes électriques diverses, passes-câbles, ... ;
- tous les profils de finition esthétique et de traitement des angles rentrant et sortant, des entourages périphériques, des encadrements , des rives latérales de jonction et d'arrêt, et intégration d'éléments divers, etc... .
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Nota :

- Réalisation suivant réglementation accessibilité en vigueur (circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public).
- Prévoir coordination avec l'électricien qui doit l'ensemble des éléments électriques.

Coloris :

- Plateau et tablette stratifié : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Réalisation suivant plans de détail Architecte, modèle à faire valider par ce dernier.

Localisation :

Suivant plans (avant travaux) et plans projet de l'architecte :

- *pour la banque d'accueil neuve dans le hall d'accueil*

1.2.3.1.3 Hall accueil

1.2.3.1.3.1 Placard pour TD brise soleil (l) 0,60 x (h) 1,50 x (p) 0,25 m

Placard TD brise soleil, réalisé en panneaux de particules hydrofuges de 19 mm, revêtus toutes faces vues y compris les chants de stratifié décoratif et toutes faces intérieures et non vues de mélaminé, composé de manière non exhaustive :

- de montants verticaux formant joues latérales, de montants séparatifs entre chaque alvéoles et d'un fond;
- de fileurs verticaux;
- de tablettes haute et basse de fermeture;
- d'une porte battante toute hauteur sur charnières invisibles avec débord de façade en guide de poignées ergonomiques et esthétiques, condamnation de la porte par serrure avec demi-cylindre et jeu de clés et/ou cylindre pour clé de service carré;
- **d'une petite plaque inox gravée "commande brise soleil" ou "tableau électrique brise soleil";**
- compris fixation sur et y compris ossature en résineux traité;
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Réalisation suivant plans et détails architecte.

Localisation :

- *Pour TD brise soleil dans le hall d'accueil*

1.2.3.1.4 Dégagement (proche des bulles 1/2/3)

1.2.3.1.4.1 Meuble tri déchet

1.2.3.1.4.1.1 Plan de travail : (l) 1,20 x (p) 0,40 m

Plan de travail compris cadre sur les côtés, réalisés en contreplaqué peuplier vernis toute faces y compris les chants et toutes faces non vues de mélaminé, avec chant à bords arrondis en rives et angles adoucis, fixation sur et y compris ossature en résineux traité, consoles murales de renfort, cornières aluminium et selon nécessité piètements tubulaires en acier laqué avec tampon en pied réglable et platine de fixation large, et toutes sujétions de parfaite finition.

Nota :

- le plan supérieur du plateau est situé à une hauteur maximale de 0,92 m par rapport au sol fini.

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Localisation :

- *Dans chaque étages (3 u)*

1.2.3.1.4.1.2 Meuble bas sous plan de travail : (l) 1,20 x (p) 0,40 x (h) 0,92 m

Meuble bas sous plan de travail réalisé en panneaux de particules hydrofuge CTB-H, revêtus toutes faces vues y compris les chants de stratifié et toutes faces intérieures et non vues de mélaminé, composé de manière non exhaustive :

- d'un socle composé d'une tablette basse 40 mm d'ép. avec chant en PVC renforcé angles adoucis;
- de montants verticaux formant joues latérales/jambages;
- de montants séparatif intérieur entre chaque alvéoles;
- d'un fond de fermeture;
- de portes battantes avec réservation pour accès poubelles de tri, sur charnières inox invisibles avec poignée inox esthétiques et ergonomiques;
- des poubelles de tri sélectif;
- de niches d'encastrements pour les poubelles, avec montants verticaux formant joues latérales et d'un fond, et tablette haute sous plan de travail, dimensions à adapter au modèle retenue par la MOA;
- de fileurs verticaux suivant nécessité;
- fixation sur et y compris ossature en résineux traité;
- plaques de signalétique tri;
- et toutes sujétions de parfaite finition et réalisation.

Caractéristiques :

- Coloris - Décors : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Réalisation suivant carnet de détails et plans Architecte.

Localisation :

- *Dans chaque étages (3 u)*

1.2.3.1.4.2 Panneau d'affichage en linoléum

Panneau linoléum décoratif pour affichage mural et mobilier en revêtement linoléum calandré spécialement conçu pour des applications décoratives composé de matières premières naturelles, de contenus recyclés, de matières bio sourcées, compris toutes sujétions de pose, cadre périphérique typer baguette en pin à peindre ou vernis.

Caractéristiques :

- Coloris : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *BULLETIN BOARD de chez FORBO*

Localisation :

- *Au-dessus du meuble tri déchet à chaque étages (3 u)*

1.2.4 Mur mobile

1.2.4.1 Mur mobile acoustique compris porte intégrée (finition mélaminé)

Mur mobile **mono-directionnel** composée de panneaux indépendants suspendus en un point central dans le rail supérieur **sans rail de guidage au sol**, composé de :

- panneaux indépendants suspendus composés d'un cadre autoporteur constitué de profilés en aluminium anodisé naturel avec montants verticaux et traverses horizontales invisibles, de deux faces en panneaux d'agglomérés bois haute densité à parements stratifiés et âme en laine de roche haute densité M0;
- ossature profilés/rails en aluminium thermolaqué à double lèvres de roulement, fixés sur et y compris étriers supports par tiges filetées et barrette de mise à niveau;
- système de déplacement par chariot (1 par panneau) composé de 4 roulettes en polymère auto lubrifiantes et très résistantes;
- verrouillage total du mur par système de compression haute et basse par traverses télescopiques manœuvrées par manivelle;
- étanchéité périphérique verticale par profilés visibles en aluminium thermolaqué assurant la protection des chants avec joints souples d'étanchéité;
- étanchéité périphérique horizontale par plinthes télescopiques mobiles haute et basse avec joints souples d'étanchéité, commandées par mécanisme interne;
- raccords muraux à chaque extrémité par profils d'ajustement fixes assurant l'étanchéité phonique;
- profilés cache-rail en aluminium thermolaqué pour pose encastrée dans plafonds;
- barrière phonique par panneaux d'habillage latéraux formant caisson entre rails et support **compris toutes sujétions pour prise en compte des passages de réseaux existants en plafond et calfeutrement soignée autour des réseaux;**
- huisseries d'abouts avec une épaisseur adaptée à la paroi, compris champlats aux deux faces, l'ensemble en bois exotique à angles vifs et arêtes poncées, qualité à peindre;
- une porte incorporée dans un élément de la même constitution que les panneaux, sans barre de seuil, pour accès au local avoisinant, compris paumelles, joints isophonique avec balai en sous-face, serrure de sûreté avec cylindre double fonctionnant sur l'organigramme de l'établissement, une garniture double en aluminium, une butée de porte, mécanisme d'éjection des plinthes télescopiques et sécurité de blocage du vantail lors du déplacement de l'élément porte, passage libre 1,00 m;
- une barre de sécurité pour la cloison mobile;
- chaîne gainée avec tissu pour le blocage de la cloison avec cadenas à clé et accroche à chaque extrémité,
- aucune visserie apparente sur les parements.

Mise en œuvre suivant les prescriptions et les recommandations du fabricant.

Caractéristiques demandées :

- Dimensions : suivant plans
- Une porte incorporée de 93/204, implantée suivant plan architecte
- Finition mélaminé
- Verrouillage des panneaux : Manuel
- Affaiblissement acoustique : 50 dB Rw - 49 dB Ra
- Classement feu : M2
- Stockage des panneaux dans une zone décalée par rapport à l'axe du rail de suspension.

Nota :

- *Prévoir coordination avec l'entrepreneur en charge des travaux de "Plafonds suspendus".*
- *Les panneaux doivent être démontables afin d'assurer l'entretien et leur remplacement éventuel.*

Coloris :
- Pour panneaux, profils, rails : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Réalisation suivant plans et détails architecte

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :
- *Mur mobile Acowood 85-100 de chez ACOPLAN*

1.2.4.1.1 De (L) 7,55 x (H) 3,00 m + 0,56 ht plénum

Localisation :
- *Rez-de-chaussée : entre salle de réunion et CIO*

1.2.4.2 Mur mobile compris porte intégrée (finition mélaminé)

Mur mobile **multi-directionnel** composée de panneaux indépendants suspendus par 2 chariots à doubles galets, coulissant dans un rail supérieur **sans rail de guidage au sol,** composé de :
- panneaux indépendants suspendus par 2 chariots à doubles galets, coulissant dans un rail supérieur (sans guidage au sol)
- composés d'un cadre autoporteur constitué de profilés en aluminium anodisé naturel avec montants verticaux et traverses horizontales invisibles, de deux faces en panneaux d'agglomérés bois haute densité de 16 mm à parements mélaminés classement réaction au feu M1 et âme en laine de roche haute densité M0;
- ossature profilés/rails en aluminium thermolaqué à double lèvres de roulement, fixés sur et y compris platines/étriers supports par tiges filetées et barrette de mise à niveau;
- système de déplacement par chariots à double galets en polymère autolubrifiants à double sens de rotation (résistants et assurant un fonctionnement souple et silencieux sans frottement), coulissant dans le rail supérieur, avec rangement déporté;
- verrouillage manuel des panneaux par emboîtement des éléments et rotation avec manivelle amovible; verrouillage total du mur par système de compression haute et basse par traverses télescopiques manœuvrées par manivelle, ou compression haute et basse manoeuvrée par poignée amovible dans chaque panneau, y compris en position fermée repliée;
- compression latérale;
- étanchéité périphérique verticale par profilés visibles en aluminium thermolaqué assurant la protection des chants avec joints souples d'étanchéité;
- étanchéité périphérique horizontale par plinthes téléscopiques mobiles haute et basse avec joints souples d'étanchéité, commandées manuellement par mécanisme interne;
- raccords muraux à chaque extrémité par profils d'ajustement fixes assurant l'étanchéité phonique; montants de départ et d'arrivée;
- profilés cache-rail en aluminium thermolaqué pour pose encastrée dans plafonds suspendus, par coffrage clipsé permettant la mise en place de joues de calfeutrage du rail et de ses accessoires de suspension;
- barrière phonique de même valeur que la cloison mobile, par panneaux d'habillage latéraux formant caisson entre rails et support (impostes fixes isolées phoniquement en plénum du faux-plafond) **compris toutes sujétions pour prise en compte des passages de réseaux existants en plafond et calfeutrement soignée autour des réseaux;**
- huisseries d'abouts avec une épaisseur adaptée à la paroi, compris champlats aux deux faces, l'ensemble en bois exotique à angles vifs et arêtes poncées, qualité à peindre;
- une porte incorporée dans un élément de la même constitution que les panneaux, sans barre de seuil, pour accès au local avoisinant, compris paumelles, joints isophonique avec balai en sous-face, serrure de sûreté avec cylindre double fonctionnant sur l'organigramme de l'établissement, une garniture double en aluminium, une butée de porte, mécanisme d'éjection des plinthes télescopiques et sécurité de blocage du vantail lors du déplacement de l'élément porte, passage libre 1,00 m;
- système de stockage des panneaux dans une zone décalée par rapport à l'axe du rail de suspension (suivant configuration), avec dispositif de condamnation de la position repliée, compris toutes sujétions de structure porteuse du rails de rangement;
- aucune visserie apparente sur les parements;

Mise en œuvre suivant les prescriptions et les recommandations du fabricant.

Caractéristiques demandées :
- Dimensions : suivant plans
- Une porte incorporée de 93/204, implantée suivant plan architecte
- Finition mélaminé
- Verrouillage des panneaux : Manuel
- Affaiblissement acoustique : 41 dB Rw
- Classement feu : M2
- Stockage des panneaux dans une zone décalée par rapport à l'axe du rail de suspension.

Nota :
- *Prévoir coordination avec l'entrepreneur en charge des travaux de "Plafonds suspendus".*
- *Les panneaux doivent être démontables afin d'assurer l'entretien et leur remplacement éventuel.*

Coloris :
- Pour panneaux, profils, rails : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Réalisation suivant plans et détails architecte

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :
- *Mur mobile Acowood 85-100 de chez ACOPLAN*

1.2.4.2.1 De (L) 5,68 x (H) 2,60 m + 0,56 ht plénum

Localisation :
- *R+3 : entre salle de convivialité/salle de réunion 301/304*

1.2.5 Cabines insonorées

1.2.5.1 Cabines acoustiques insonorisées

Cabine acoustique insonorisé préfabriquée comprenant :
- une structure en acier avec finition thermolaquée;
- un système de double paroi acoustique;
- des matériaux absorbants intégrés aux parois;
- une porte vitrée;
- une paroi avant vitrée suivant choix de l'architecte;
- un plancher/platelage adaptée à une implantation sur sol de bureaux;
- système de ventilation mécanique silencieux;
- éclairage LED;
- prises intégrées
- table réglable en hauteur;
- les bancs.

Caractéristiques :
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 202 cm x 170 cm x 119 cm
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 217 cm x 185 cm x 130 cm
- Acoustique : atténuation jusqu'à 31 dB.
- Capacité : 4 personnes.
- Poids : 392 kg.
- Réaction au feu : B - s1, d0

Nota :
- Note de calcul à réaliser par l'entreprise afin de vérifier et de confirmer la comptabilité de la cabine avec la capacité portante de la dalle béton existante.
- Prévoir coordination avec le lot Électricité pour le raccordement des équipements.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :
- *Cabine QUATTRO de chez MUTE LABS*

Localisation :
- *R+1 : Espace bulle B1*
- *R+2 : Espace bulle B2*
- *R+2 : Espace bulle B3*

1.2.5.2 Film vitrophanie sur les cabines insonorisées

Film polyester adhésif translucide, aspect dépoli/opaque anti vis-à-vis, mis en œuvre collée sur la face intérieure de vitrage des cabines.

Nota :
- Modèle à faire valider par l'Architecte et le Maître d'ouvrage

Texte, motif et coloris :
- Au choix de l'architecte en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Localisation :
- *Pour l'ensemble des cabines (3 u)*